



AR Prefecture

005-240500439-20210903-DP2021DDTE50-DE  
Reçu le 03/09/2021  
Publié le 03/09/2021

## **DECISION DU PRESIDENT**

### **DP 2021 DDTE 50**

#### **La Cité Administrative du Briançonnais**

#### **OBJET : Plan de financement AAP Recyclage Fonds Friche**

### **Contexte**

Commune touristique surclassée dans la strate des communes de 20 000 à 40 000 habitants, Briançon constitue la ville centre de la communauté de communes du Briançonnais qui regroupe 21 000 habitants. Labellisée Ville d'Art et d'Histoire, elle figure sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco au titre de ses fortifications de Vauban.

En 2009, les quartiers militaires Berwick et Colaud ont vu partir le centre d'aguerrissement de montagne de l'armée de Terre, laissant ainsi une friche militaire de 11 hectares avec 39 bâtiments à l'abandon, à proximité immédiate du centre-ville.

Dans le cadre du CRSD et dans un objectif de revitaliser la ville et de renouveler son urbanisation, la commune de Briançon a acheté à l'Etat les quartiers Berwick (2011) et Colaud (2007).

C'est ainsi que la ZAC « Cœur de ville » (renommée ZAC des quartiers du 15/9 en juin 2021) a été créée en décembre 2013. Elle est portée par la SPL AREA Région Sud via un traité de concession signé en décembre 2014 pour une durée de 12 ans.

Ce projet d'aménagement urbain prévoyait de créer une liaison entre la ville basse et la cité Vauban, de proposer une mixité de fonctions avec des habitations, des logements sociaux, des activités commerciales, des équipements publics, des espaces culturels et sportifs (soit au total 76 100 m<sup>2</sup> de surface plancher bâtie répartie en 26 lots cessibles) et un parc urbain de 19 500 m<sup>2</sup>. Cette reconversion urbaine devait permettre de renforcer l'attractivité économique (50 emplois créés à terme) et touristique (2 nouvelles structures hôtelières), de créer des espaces publics fédérateurs, de favoriser les déplacements doux, et ce dans le respect du développement durable.

Depuis 2019, plusieurs équipements publics et parapublics ainsi que de nombreux logements (dont 70 logements sociaux) ont été construits et sont habités ou exploités.

En juin 2021, un avenant a été signé entre la commune et le concessionnaire, pour modifier le programme urbain et architectural. En effet, la nouvelle municipalité a souhaité reprendre le projet initial afin de réduire la densité des constructions, de proposer une architecture plus alpine et d'augmenter la surface du parc.

Le dernier bilan financier de cette opération d'aménagement urbain sur la friche militaire est le suivant :

005-240500439-20210903-DP2021DDTE50-DE

Recu le 03/09/2021

Publié le 03/09/2021

**DEPENSES**

Etudes opérationnelles	1 312 557 €
Travaux VRD	18 535 829 €
Honoraires	3 210 991 €
Rémunérations	1 886 184 €
Frais financiers/Frais fonciers/Impôts/Taxes	480 370 €
Imprévus - Gestion provisoire	966 479 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 392 410 €</b>
	<b>RECETTES</b>
Recettes commerciales	14 725 797 €
<b>Participation ville de Briançon</b>	<b>11 665 776 €</b>
Produits divers	837 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 392 410 €</b>

En parallèle de ce constat spécifique de la ZAC, les services communaux et intercommunaux souffrent pour certains de leur implantation au sein de la cité Vauban, avec des bâtiments parfois peu appropriés et peu accessibles aux usagers.

Cette organisation dispersée ne favorise pas la transversalité ni la mutualisation des moyens humains et matériels alors que celle-ci est préconisée dans la recherche d'optimisation financière et dans l'efficacité des services publics auprès des administrés.

Ainsi depuis septembre 2020, la ville de Briançon et la Communauté de Communes du Briançonnais travaillent à la création d'une cité administrative au sein d'une des anciennes casernes de la ZAC, bâtiment B3, pour centraliser l'offre de services publics et parapublics aux habitants du Briançonnais.

Ce projet structurant pour le territoire et ses administrés permettrait en un seul lieu central et accessible de réunir la totalité des services publics. L'objectif est de favoriser de l'interaction entre l'administration et les administrés.

La réhabilitation de ce bâtiment s'effectuera en respectant son patrimoine militaire et en cohérence avec les futurs projets hôteliers pour garantir une unité urbanistique et architecturale. Les aspects énergétiques seront abordés pour faire de la cité administrative un site exemplaire et durable avec une labellisation (BDM, E+C-, BBC rénovation...) et ce grâce à l'accompagnement du Céréma.

## **Le Président**

### **Exposé des motifs :**

Fort du succès de la 1<sup>er</sup> édition, l'Etat a ouvert une seconde vague d'appel à projets « Recyclage Fonds Friche ». Ces AAP territorialisés et instruits à l'échelon régional permettent d'accompagner les collectivités dans le cadre de leur projet de reconversion et de revitalisation de leurs friches.

Aussi le projet de la création de la cité administrative du Briançonnais, au cœur même de la ZAC « les quartiers du 15/9 » répond parfaitement aux critères d'éligibilité de cet AAP : Constituer un lieu de mixité d'usages et de synergie entre l'administration, les usagers et le territoire en réhabilitant une ancienne friche militaire dans une perspective de reconstruction de la ville sur la ville, avec :

- La pépinière d'entreprises Altipolis qui a été inaugurée en septembre 2013 et affiche aujourd'hui un taux d'occupation de plus de 95% avec une vingtaine d'entreprises domiciliées. Ce lieu équipé des dernières technologies numériques permet de répondre aux besoins des nouvelles pratiques professionnelles.
- La médiathèque « La Ruche » et le cinéma « Le Cosmos » favorisent la cohésion sociale avec un accès à la culture pour tout public. La médiathèque enregistre 8 000 inscrits et propose plus de 35 000 ouvrages (livres, CD, DVD, revues..).
- Deux projets de structures hôtelières sont en cours de finalisation, l'objectif étant de renforcer l'attractivité touristique du territoire en augmentant et en diversifiant l'offre hôtelière.
- Un centre de formations diplômantes sur les métiers de la montagne, de la restauration et dans le domaine sanitaire et social, est en projet également. L'objectif demeure identique en renforçant l'attractivité touristique et le tissu économique de Briançon.
- 175 logements dont 70 logements sociaux déjà habités. D'autres projets immobiliers vont naître avec des logements supplémentaires, même si depuis 2021, la nouvelle municipalité a souhaité réduire la densité des constructions et proposer une architecture plus alpine.
- Un grand parc urbain qui deviendra ainsi un véritable poumon au cœur du centre-ville. Des zones de rencontres, des cheminements larges et spacieux seront créés favorisant ainsi les déplacements en mobilité douce.
- La cité administrative du Briançonnais qui regroupera les services communaux et intercommunaux en créant ainsi un espace central et unique pour les Briançonnais, un lieu commun où ils pourront effectuer la totalité de leurs démarches administratives.

Aussi, ce projet s'inscrit parfaitement dans la cohérence de la réflexion menée par la ville et la communauté de communes : à savoir offrir et construire un service public innovant en répondant aux enjeux de demain en matière de développement numérique et de construction durable.

L'objectif est d'intégrer les nouveaux locaux de la cité administrative, en janvier 2024, avec un démarrage des travaux au deuxième semestre 2022, étant précisé que le jury de sélection du lauréat du concours d'architecture est programmé le 15 novembre 2021.

L'enveloppe financière de la cité administrative du Briançonnais issue de l'étude de programmation et intégrant le contexte économique actuel du monde économique de la construction est la suivante :

005-240500439-20210903-DP2021DDTE50-DE  
Reçu le 03/09/2021  
Publié le 03/09/2021

<b>Réhabilitation de la cité administrative du Briançonnais</b>	<b>13 452 000 €</b>
Etude - Honoraires architectes	2 750 000 €
Travaux et équipements	9 350 000 €
Acquisition du lot B3	1 352 000 €

La dépense liée à l'acquisition du lot B3 par la Communauté de Communes du Briançonnais s'inscrit comme recettes, dans le bilan financier global de l'aménagement de la ZAC, les Quartiers du 15/9.

Le montant sollicité pour cette opération de réhabilitation de la cité administrative au titre de l'AAP « Fonds friche » est de 4, 262 millions d'Euros.

Compte tenu de la durée de cette opération d'envergure pour le territoire et ses administrées, deux sollicitations financières subsidiaires distinguerons cette demande initiale :

- En 2022 : Une première tranche fonctionnelle comprendra les études complémentaires ainsi que les travaux d'enveloppe et de clos couvert,
- En 2023 : La deuxième tranche fonctionnelle concernera les travaux d'équipements structuraux et organiques et l'aménagement des nouveaux locaux.

Elles seront rédigées et déposées auprès des partenaires institutionnels après la sélection du lauréat du concours d'architecture, soit en décembre 2021.

### **Ceci exposé :**

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06.25.00002 du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 portant délégations du Conseil au Président concernant les affaires générales, et notamment s'agissant des « *demandes de subventions et conventions y afférant concernant les opérations d'investissement* »,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2021-33 du 30 mars 2021 relative à la validation du programme fonctionnel de l'opération et du lancement du concours de maîtrise d'œuvre,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de la ville de Briançon n°102 du 6 juin 2021, relative à l'approbation de l'avenant n°2 du contrat de concession avec le concessionnaire l'AREA REGION SUD PACA, de la ZAC « Les Quartiers du 15/9 »,

**Vu** la volonté conjointe de créer pour la ville de Briançon et la Communauté de Communes du Briançonnais, une cité administrative regroupant les services des deux collectivités,

**Vu** la nouvelle polarité créée par la ZAC « Les quartiers du 15/9 » avec la présence, d'équipements publics et parapublics, de logements et de résidences hôtelières,

**Vu** l'intérêt majeur et indéniable de réaliser cette cité administrative au cœur de ce nouveau quartier en réhabilitant une ancienne caserne militaire,

**Vu** les objectifs de ce nouvel établissement en termes de proximité, de qualité et d'accessibilité des services publics aux usagers du territoire,

**Considérant** que l'opération est inscrite en AP/CP n°2020-05 avec des crédits inscrits et planifiés de 2020 à 2024,

**Vu** l'appel à projets lancé de l'Etat « Recyclage foncier des friches » en Région PACA, dans le cadre du plan de relance Fonds Friches.

**Considérant** le plan de financement prévisionnel ci- dessous :

**DECIDE**

**Plan de financement Cité Administrative du Briançonnais**

Dépenses HT		Recettes HT		
Réhabilitation de la cité administrative	13 452 000 €	Subventions	10 762 000 €	80,00%
<i>Etude - Honoraires architectes</i>	2 750 000 €	<i>Etat : Fonds Friche</i>	4 262 000 €	31,68%
<i>Travaux et équipements</i>	9 350 000 €	<i>Département 05</i>	2 000 000 €	14,87%
<i>Acquisition du lot B3</i>	1 352 000 €	<i>Région PACA</i>	3 000 000 €	22,30%
		<i>Etat : DETR / DSIL</i>	1 500 000 €	11,15%
		Autofinancement (CCB hors TVA)	2 690 000 €	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>13 452 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 452 000 €</b>	<b>100%</b>

**ARTICLE 1 :**

De solliciter l'Etat selon le plan de financement précisé ci-dessus,

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le 03 SEP, 2021

Le Président,

Arnaud MURGIA



Décision transmis en Préfecture le : 03 SEP, 2021  
Date d'affichage : 03 SEP, 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.